

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 06

Procurations : /

Convocation : 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme BERGES Danielle, Mme EL HOUR Hayat, Mme PROFFIT France et Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme CAMPOY Marina, Mme DA COSTA Noria et Mme SOLA Sylvie.

Procuration(s) : /

Mme France PROFFIT a été nommée secrétaire de séance.

02 / 2025 OBJET : BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2024 du CCAS de Corneilla la Rivière. Il se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	6 371,69 €
Recettes réalisées	8 000,00 €
Report exercice N-1	9 774,36 €
Résultat global de clôture	11 402,67 €

Monsieur le Président sort de la salle au moment du vote, le Comité du CCAS de Corneilla de la Rivière, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le compte administratif 2024 du CCAS de Corneilla la Rivière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 11 avril 2025,

Le Président
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20250410-022025-BF
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

